Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 3

Artikel: L'expédition en Savoie de 1834 et le canton de Vaud
Autor: Prechner, W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'EXPÉDITION EN SAVOIE DE 1834 ET LE CANTON DE VAUD

(Suite et fin)

Nyon était une importante place de rassemblement des réfugiés. Des Polonais, des Italiens, et plus tard des Allemands y arrivaient en nombre toujours plus grand ; ils demeuraient dans la ville ou dans les environs et cherchaient à éviter le contact avec la police. Le départ avait été fixé au 15 janvier et les réfugiés attendaient ce jour avec impatience. Cependant, cette date passa sans que le départ eût lieu. Bientôt tous les Italiens furent chassés de Nyon ; malgré cela, de nombreux groupes arrivaient et il devenait difficile de se cacher. A la dépression produite par l'incertitude s'ajoutait la crainte d'une arrestation en masse. Les esprits étaient de plus en plus accablés.

Le 31 janvier 1833, on apprit que Ramorino était arrivé à Genève, et bientôt un messager apporta l'ordre de marche. Dans cet ordre, le capitaine Grabski était désigné comme commandant du détachement.

Tandis qu'à Nyon on préparait à la hâte le départ, on apprit que les milices suisses avaient été appelées aux armes. Des citoyens bien intentionnés conseillaient de ne pas attendre la fin de la mobilisation mais de s'embarquer au plus vite. Cependant il n'y avait pas à Nyon de bateaux prêts pour la traversée. On envoya quelques hommes à Rolle pour louer des barques ; elles devaient être prêtes à minuit à Prangins.

Les Polonais et un certain nombre d'Allemands furent conduits par des citoyens de Nyon dans une forêt voisine. Dès qu'on eut distribué des armes et des munitions, tous les hommes se rendirent à Prangins où devaient se trouver les

barques. Arrivés sur le rivage, on apprit que le préfet de Rolle avait confisqué une barque prête pour la traversée. Cette nouvelle désespéra les réfugiés. Ils errèrent au bord du lac dans l'espoir de trouver une barque ; le matin enfin ils rentrèrent à Nyon sans avoir atteint leur but.

Cependant, le commandant de milice, Gély, n'était pas resté inactif. Il avait placé des gardes sur le rivage ; elles devaient le prévenir de l'approche éventuelle d'un bateau venant de la côte savoyarde. En outre, il avait pris des mesures pour empêcher tous les bateaux de Nyon et des environs de prendre le large. Le 1er février, vers 4 heures du matin, on annonça au préfet que les réfugiés s'approchaient de la ville. Il se concerta rapidement avec le commandement de milice et l'on décida de sonner l'alarme. Gély, avec 20 hommes, se porta à la rencontre des réfugiés pour empêcher un embarquement éventuel.

Dès que les réfugiés rentrèrent à Nyon, ils virent que toutes les embarcations avaient été confisquées par le gouvernement. Ils décidèrent alors d'employer la violence. Quelques hommes s'emparèrent d'une grande barque et jetèrent à l'eau toute la cargaison consistant en ballots, tonneaux et planches. Bientôt le bateau fut vide et la troupe commença de s'embarquer. A cet instant sonna le tocsin ; le commandant de milice arriva au moment où presque tous les réfugiés étaient embarqués et faisaient des efforts inutiles pour lever l'ancre. Au nom du gouvernement il leur donna l'ordre de débarquer et de poser les armes. Mais on ne l'écouta pas ; la plupart de ses gens l'avaient abandonné ; il rentra dans la ville avec un officier et cinq soldats restés fidèles. Il y avait sur la barque environ 150 réfugiés [1].

[1] L'embarquement de Nyon : rapports du commandant de milice Gély et rapports de M. Bolle, commissaire des guerres (Archives du canton de Vaud).

Sur tout le rivage on sonnait le tocsin. Cependant, la barque prenait le large ; un vent violent et froid soufflait. La plupart des occupants n'ayant pas de vêtements chauds souffraient du froid. On fit la proposition de rester pendant le jour sur le lac et de ne débarquer qu'à la nuit pour éviter une arrestation. Mais l'embarquement s'était fait dans une telle hâte qu'on n'avait pas pris de vivres. Vers huit heures du matin on aborda près de Bellerive, sur territoire genevois, pour acheter des provisions. Les fusils furent laissés dans la barque ; les hommes mirent pied à terre. Pendant que se faisait le débarquement, on remarqua un bateau qui se rapprochait rapidement du rivage. C'était un autre détachement de Polonais avec quelques officiers supérieurs. Quand les deux troupes furent réunies, le colonel Antonini partit pour Genève afin d'y prendre les ordres du comité d'insurrection. Le réfugié Harring fut chargé d'acheter des provisions. Le capitaine Grabsky garda le commandement des deux détachements réunis.

Le gouvernement de Genève fut informé de l'embarquement de Nyon par le préfet de cette ville. Bientôt on lui rapporta d'autre part qu'environ 150 Polonais avaient débarqué sur le rivage genevois ; on disait qu'ils ne portaient que sabres et pistolets, mais que les fusils étaient cachés dans l'une des deux barques. Les deux rapports arrivèrent à Genève le matin même du débarquement des Polonais.

Le gouvernement prit immédiatement des mesures ; le colonel Dufour reçut le commandement en chef de la milice et de la garde soldée. Les gendarmes et les artilleurs de la garnison furent placés sous le commandement du capitaine Wielandy. Celui-ci reçut l'ordre de rendre avec 60 hommes sur la place du débarquement et de procéder aux arrestations.

Le 1er février, vers 10 heures du matin, Wielandy était à

Vésenaz. Là, quelques habitants lui firent savoir que les réfugiés avaient débarqué à Bellerive. Il fit convoquer les milices du village et se rendit avec son détachement à Bellerive. Ses hommes s'arrêtèrent non loin de la place de rassemblement des réfugiés ; lui seul s'approcha de leur bivouac pour engager des pourparlers. Quand il leur demanda dans quelles intentions ils avaient débarqué sur le sol genevois, ils répondirent qu'ils étaient des officiers polonais venus pour demander l'hospitalité au peuple genevois. Ensuite s'engagea une discussion que Wielandy termina en déclarant que les explications et propositions des Polonais n'étaient pas acceptables, qu'il avait l'ordre formel de surveiller et d'empêcher les mouvements des Polonais et de fouiller les barques.

Pendant ce temps, un autre officier suisse s'approcha de la barque où étaient cachées les armes et voulut y entrer pour faire une perquisition. Quelques Polonais accoururent, enlevèrent la planche qui servait de pont et ordonnèrent au batelier de quitter le rivage. L'officier se rendit alors au port voisin, la Belotte, et loua quelques bateliers pour donner la chasse à la barque qui prenait le large. Ses ordres furent exécutés ; on fit la barque prisonnière et on l'ancra à quelque distance du bord. Wielandy pria ensuite les réfugiés de le suivre à Vésenaz, mais ils refusèrent. Ils ne consentirent que lorsque le capitaine leur eut promis de les conduire sans escorte et de ne pas les traiter en prisonniers. Les troupes furent envoyées en avant et Wielandy à la tête des réfugiés les suivit. On arriva vers midi à Vésenaz où les milices étaient déjà rassemblées.

De Genève on envoya de nouvelles troupes à Vésenaz ; bientôt toute la route de Genève eut un aspect très guerrier. La milice et les artilleurs surveillaient les Polonais et les quelques Allemands disséminés par petits groupes sur la

route et dans le village. Cependant, les officiers suisses traitaient avec les chefs des réfugiés. Des troupes de renfort arrivaient sans cesse.

On négocia et délibéra pendant une bonne partie de la journée. Cependant, le gouvernement genevois décida de renvoyer les réfugiés au canton de Vaud. Il tenait que le transport se fît par voie d'eau et refusa de les faire retourner à pied. On chargea les officiers de surveiller les Polonais à Vésenaz jusqu'à ce que les bateaux fussent prêts à les recevoir. On les conduisit alors au port de la Belotte.

Sur cela, un officier supérieur arriva à Vésenaz. Il fit convoquer les chefs des Polonais et engagea des pourparlers. Ils demandaient la permission de pouvoir rester quinze jours dans le canton ; après de longues discussions ils décidèrent de se rendre à la Belotte.

La route de Vésenaz à la Belotte ne fut pas parcourue sans difficultés. Des gens de Carouge annoncèrent aux Polonais que le peuple de Genève se soulevait pour les délivrer. Les Polonais cherchèrent donc à gagner du temps en retardant l'allure de leur escorte. Arrivés à la Belotte on commença l'embarquement ; le 1er février au soir, la barque prit le large [1].

Malgré une surveillance étroite, bien des réfugiés prirent la fuite ; ils y réussirent pendant le séjour à Vésenaz et aussi sur la route jusqu'à la Belotte. Ils se cachaient dans les jardins et dans les maisons ; leurs amis suisses tenaient deux chars à Vésenaz pour les emmener à Carouge.

La barque des réfugiés était escortée d'une autre barque chargée de soldats. L'escorte devait empêcher les réfugiés de s'approcher de la côte savoyarde. Vers une heure de la nuit, on arriva devant Coppet. Les gardes du rivage ne per-

[1] *L'arrestation et l'embarquement des Polonais,* Th.-E. Nigueler, p. 1 - 16 et Registre du Conseil d'Etat du canton de Genève.

mirent pas le débarquement ; Kunkler, le commandant de l'escorte, débarqua avec un autre officier pour aller traiter avec les autorités de l'endroit. Elles prétendirent que sans la permission du préfet, elles n'avaient pas le droit d'autoriser le débarquement.

Cependant, la situation des réfugiés n'était pas des plus agréable ; dès l'arrivée à Coppet on avait jeté l'ancre, et retiré les rames et le gouvernail ; la barque, surveillée par l'escorte, ne bougeait plus. Les réfugiés mouraient de froid, manquaient de paille et de place ; il leur était impossible de s'étendre. Cependant ils espéraient encore être délivrés d'une façon ou d'une autre et regardaient anxieusement du côté de la Savoie. Ils prenaient les lumières sur les sommets des montagnes pour des signaux ; mais aucune aide ne vint. L'escorte se montrait très prévenante envers les réfugiés.

Revenu de Coppet, Kunkler voulut exécuter l'ordre qu'il avait reçu de débarquer les réfugiés. Mais les autorités pensaient que c'était imprudent. On fut informé que les habitants de la petite ville, rejoints par les gens des environs, se trouvaient dans une grande excitation. Il était prudent d'aller débarquer dans un endroit plus tranquille. Un bateau à vapeur de Genève remorqua la barque des réfugiés jusqu'à Rolle. Le transport se fit tranquillement et en ordre; les réfugiés furent débarqués par petits groupes et logés dans le château de Rolle [1].

Les réfugiés internés étaient presque sans exception des officiers éprouvés et très capables ; c'était, au dire d'un des participants, l'« élite de l'émigration ». Plus tard, la troupe d'insurgés de Carouge aurait beaucoup gagné à les avoir, tandis que leur absence priva l'expédition d'un élément très précieux.

[1] Registre du Conseil d'Etat du canton de Genève (Rapport du conseiller Kunkler) et Rieu, Compte Rendu p. 6.

Les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* s'intéressent sans doute à l'issue de l'entreprise. Nous tâcherons de la dessiner brièvement mais pour les détails nous renvoyons nos lecteurs à notre article paru dans la *Revue d'histoire suisse*.

Nous savons qu'à l'unanimité des chefs, le début de l'invasion avait été fixé au 1er février. Il s'agissait avant tout de s'emparer d'Annecy, ce qui nécessitait la prise de Saint-Julien. Comme la population de Genève avait eu connaissance de ce projet, dès le matin une foule nombreuse encombrait la route. Nous possédons des témoignages qui nous donnent une description très intéressante de cette première journée qui fut riche en incidents piquants. La population, en majorité favorable aux réfugiés, manifestait de toutes parts sa sympathie. Plan-les-Ouates, entre Saint-Julien et Carouge, avait été désigné comme place de rassemblement. Sans cesse des troupes de nationalités très différentes y affluaient : Italiens, Polonais, Allemands, Suisses et Savoyards. L'ordre du jour fixait le départ entre 10 et 11 heures de la nuit ; les hommes devaient s'arranger pour être prêts. Mais déjà vers 9 heures on annonça au général Ramorino que la cavalerie genevoise s'approchait et qu'on courait le danger d'être cerné. Ramorino donna aussitôt le signal du départ ; un certain nombre de participants arriva en retard à la place de rassemblement. Le gouvernement genevois avait fait des arrestations pendant la journée ; le nombre des participants se montait à environ 230. Avec cet effectif, le général n'osait pas attaquer Saint-Julien ; il décida d'attendre le détachement de Nyon. Mais quelques chefs, avertis des événements, conseillèrent de ne pas perdre de temps et de marcher contre Saint-Julien avec les forces disponibles.

Le général ne revint pas sur sa décision et, bientôt, la

colonne s'avança, non pas vers Saint-Julien, mais vers Bossey qui est un petit village situé à la frontière. De là on prit la route d'Annemasse ; à Etrembières, près du pont de l'Arve, on força un poste de douane ; avant l'entrée dans la ville il y eut une nouvelle rencontre avec des douaniers. A Annemasse, la caserne et la douane furent occupées. Mazzini et d'autres s'entretenaient avec les habitants. On fit des discours, lut des proclamations, et chanta des chants patriotiques. Le peuple s'enthousiasmait ; aux cris de « vive la liberté » on planta un arbre devant l'Hôtel de Ville. Quelques personnes s'attachèrent aux insurgés, mais ils ne trouvèrent pas à Annemasse de vrais renforts. L'après-midi on marcha sur Ville-la-Grand ; c'était, comme disait le général, pour opérer une jonction avec les réfugiés de Nyon.

En chemin la population afflua en masse et manifesta la plus vive sympathie envers les insurgés. Cependant ils n'étaient pas sans inquiétude. Une parade, à laquelle assistèrent de nombreux bourgeois de Genève, ranima les hommes ; c'était l'effet recherché par le général. Mais dans le camp installé sur une colline près de Ville-la-Grand, l'inquiétude reprit le dessus. On entendit au loin des coups de feu ; les hommes se précipitèrent sur leurs armes. Ramorino supposa que l'ennemi était proche ; mais il ne pensait pas pouvoir résister à une attaque et donna l'ordre de traverser la frontière. L'alarme s'étant révélée fausse, on revint en Savoie. Dans le camp la discipline se relâcha ; les uns, fatigués par la marche, étaient couchés, d'autres se promenaient pour se réchauffer ou se tenaient près des feux de bivouac ; toutes sortes de rumeurs fantastiques se répandaient.

Une lettre de J. Fazy, de Genève, annonça la situation malheureuse des Polonais arrêtés à Nyon ; leur délivrance semblait peu probable. Le général fit convoquer les chefs pour un conseil de guerre ; Mazzini, atteint de fièvre, ne

put y assister. Au cours des délibérations, Ramorino proposa de marcher tout le jour dans l'espoir de rencontrer les réfugiés de Coppet dans le cas où ils auraient pu se délivrer. Un autre chef déclara que les forces disponibles rendaient l'entreprise impossible et qu'il fallait se retirer sur territoire genevois. Cette proposition obtint la majorité de l'assemblée. On ordonna aux hommes de se disperser et la plupart des officiers se soumit à cette décision. Peu après, tous les hommes se trouvaient sur territoire suisse.

Ils furent escortés par des suisses jusqu'à la Belotte où la population les délivra ; personne ne les empêcha de se rendre à Carouge. Un soulèvement né à Genève fut apaisé par les mesures du gouvernement et grâce à la réaction bien organisée des bourgeois. Les réfugiés polonais furent internés à la caserne Chantepoulet à Genève ; les Italiens restèrent en partie en Suisse, d'autres s'en allèrent à l'étranger.

En internant les réfugiés dans la caserne, le gouvernement genevois avait l'intention de les renvoyer au canton de Vaud; mais celui-ci fit des difficultés. On fut donc obligé de lui envoyer des délégués, ainsi qu'à Berne, pour traiter des conditions d'admissions des réfugiés.

Les délibérations furent longues ; ce ne fut que vers le 25 février qu'un accord fut conclu entre les représentants des trois cantons. Le canton de Berne consentait à recevoir sur son territoire les réfugiés de Vaud et de Genève. Les réfugiés furent transportés le 6 mars.

On transféra aussi à Berne les réfugiés internés à Rolle. On leur rendit la liberté à condition de se rendre dans les localités qu'on leur désigna. Ils étaient sous la surveillance de la police et ne pouvaient pas, sans l'autorisation des autorités, quitter leur domicile.

Dr W. PRECHNER.